

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT  
L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION  
PAR LE COMITÉ DE QUARTIER DE MÉLAS

## ARRÊTÉ n° 2024/20

Le Maire de la Commune de LE TEIL ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du bon déroulement de cette manifestation hebdomadaire.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le comité de quartier de Mélas est autorisé à organiser un barbecue apéro sur la place Henri Mirabel le samedi 18 mai 2024 de 09h00 à 15h00.

**Article 2** : Le stationnement est interdit place Henri Mirabel le samedi 18 mai 2024 de 09h00 à 15h00.

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

**Article 4** : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Le Teil ;

La Police Municipale ;

Le placier ;

Et pour information :

Monsieur le Commandant du Centre de Secours du Teil ;

Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron ;

Office de tourisme ;

Centre Technique Municipal.

Fait à Le Teil, le 30 avril 2024

Le Maire,



Olivier PEVERELLI